



Siege social : association La Course de l'Ours
6, place du Général de Gaulle 22220 TREGUIER

site internet <http://lacoursedelours.free.fr>
mail Lacourse_delours@orange.fr

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU DIMANCHE **07 NOVEMBRE 2021 intitulée « LA COURSE** **DE L'OURS »**

Distance

La course part des quais de TREGUIER **A 10h 30 du matin** et arrive devant le Château de LA ROCHE JAGU (en PLOEZAL) soit **13,1km** en empruntant pour 90 % des chemins de campagne ou d'un petit bois.

Concurrents

La course est ouverte à partir de la catégorie CADET (né en 2005 et avant), mais les mineurs de 16 ans doivent joindre à leur inscription un accord parental, jusqu'à la catégorie M10. Le concurrent doit courir seul sans être accompagné de vélo. Les joëlettes et leurs accompagnateurs partent avant les autres concurrents.

Droit d'inscription

La participation à la course est soumise à la présentation **OBLIGATOIRE** par les participants à l'organisateur :

- soit d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise , Athlé Running délivrée par la FFA
- soit d'un Pass'J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité
- soit d'une Licence Sportive en cours de validité délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître la « non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition »
- soit d'un Certificat médical « d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an à la date de l'épreuve

Tarif et inscription

- Les inscriptions se font :
 1. SOIT en ligne sur le site **IKINOA** jusqu'à la veille de l'épreuve soit le SAMEDI 06 NOVEMBRE
 2. SOIT PAR COURRIER à adresser à ANDRE GUYOMARD

Email : dede.guyomard@wanadoo.fr

Tel : 02 96 92 81 44 / 06 28 77 48 47

Adresse postale : **6, route de Trévou , 22450 Camlez**

- Le nombre de coureurs est limité à 1000 car certains chemins se trouvent près de sites classés NATURA 2000 et d'autres, privés, ne sont ouverts que le jour de l'épreuve. **AUCUNE INSCRIPTION POSSIBLE LE JOUR DE L'EPREUVE.**
- Le tarif est de **09 euros + 1 euro** de plus en cas d'utilisation de la navette qui part de la ROCHE JAGU (arrivée) dès 07h du matin vers TREGUIER (départ).

Bénéfices

En dehors des frais d'organisation, les bénéfices, générés par la participation des coureurs, reviendront aux enfants et adolescents de l'INSTITUT MEDICO EDUCATIF Ker an Heol de TREGUIER pour l'achat de matériel pédagogique et ludique et pour des sorties ciblées.

Remise des dossards

Les dossards seront distribués **LE SAMEDI 06 NOVEMBRE** au bar/restaurant « L'ESTUAIRE »(place du Général de Gaulle à Tréguier) de **14h à 19h** ET le **DIMANCHE 07 NOVEMBRE** au bar « LE PETIT BAIGNEUR » (quai de Tréguier) de **08h à 10h**.

ATTENTION : au moment du retrait du dossard, chaque concurrent doit montrer qu'il est en possession de son PASS' SANITAIRE (QR code ou papier). Le dossard ne sera donné que sur validation de ce PASS' SANITAIRE. Le masque sera aussi obligatoire dans les lieux clos.

Déguisement

La COURSE DE L'OURS, étant une course conviviale, les déguisements seront les bienvenus .

Transport des coureurs

Un service d'autocars (Compagnie JEZEQUEL) est mis en place à la ROCHE JAGU sur le parking dès 07h du matin jusqu'à 9h15. **Le masque sera obligatoire dans l'autocar.** Les coureurs ne doivent pas oublier de préciser sur le bulletin d'inscription qu'ils prennent la navette (+ 1 euro) .

Respect des autres et de la nature

- Chaque participant s'engage à respecter le parcours et l'environnement sans rien jeter ni casser : certains chemins se situent près de sites classés Natura 2000 et d'autres, privés, ne sont ouverts que le jour de la course.
- Chaque participant s'engage aussi à respecter les autres participants à l'épreuve, qu'ils soient coureurs OU marcheurs et à leur porter assistance au besoin.

Zone de départ

Seuls les coureurs et les bénévoles de l'organisation, bénéficiant du PASS' SANITAIRE, seront autorisés à évoluer dans la zone de départ.

Vestiaires

Les coureurs pourront déposer leurs affaires personnelles dans un véhicule servant de vestiaire. Ils écriront leur nom sur une étiquette collée sur un sac pour une bonne organisation. Ce véhicule se trouvera à proximité du ravitaillement de l'arrivée.

Ravitaillements

- Au départ, les coureurs pourront prendre un café, du thé, du coca ou de l'eau **mais pas d'aliments solides. Ils devront par contre éviter les regroupements et occuper tout l'espace mis à leur disposition.**
- **Pas de ravitaillement pendant la course par mesure sanitaire, chaque coureur devra prévoir son propre ravitaillement.**
- **A l'arrivée, les coureurs auront droit à une boisson chaude ou froide et un petit sachet d'aliments solides (fruits secs, gâteaux...).**

Récompenses

Chaque coureur recevra un cadeau-souvenir sur la ligne d'arrivée.

Droit d'image

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation à l'épreuve de la COURSE DE L'OURS.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile auprès de GROUPAMA, en conformité avec la charte des courses hors stade. Elle met aussi en place un dispositif de secours réglementaire suivant l'arrêté préfectoral (médecin, ambulancier et protection Civile). Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pendant la manifestation sportive.

Spectateurs (départ et arrivée)

Les mesures sanitaires obligeront les spectateurs à présenter un PASS' SANITAIRE dans l'espace accueillant les coureurs au départ à Tréguier et à l'arrivée au Château de la Roche Jagu . Les spectateurs et accompagnateurs devront aussi respecter les gestes barrière et porter le masque.

Acceptation

Le participant à la COURSE DE L'OURS 2021 reconnaît avoir pris connaissance de toutes les informations concernant l'épreuve. Il les accepte en totalité et s'engage à les respecter. L'évolution de l'épidémie de la Covid 19 pourrait imposer d'autres contraintes sanitaires que le participant s'engagerait aussi à respecter.